



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de rétention

Question au Gouvernement n° 1285

Texte de la question

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX MIGRANTS

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Noël Mamère. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'identité nationale et de l'immigration.

Monsieur le ministre, après avoir menti à la représentation nationale (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) en affirmant qu'il n'y a pas de délit de solidarité pour ceux qui viennent en aide aux clandestins, après avoir traité de façon plutôt infamante les associations qui viennent en aide à ces damnés de la terre, voilà que vous êtes pris en flagrant délit de mépris de la justice. En effet, dans la nuit de dimanche à lundi, vous avez signé en catimini un contrat avec six associations pour venir en aide aux réfugiés qui se trouvent dans les centres de rétention. Vous l'avez fait avant que le tribunal administratif se prononce, alors qu'il avait demandé à pouvoir le faire aujourd'hui, à la demande d'une association qui assiste et suit les étrangers en centre de rétention, la CIMADE.

Vous en avez profité pour introduire dans ces centres de rétention des associations que personne ne connaît et dont la légitimité n'est pas affirmée. Je pense en particulier au collectif " Respect ", créé en 2003 par un ancien collaborateur du ministère de l'immigration que l'on sait proche du parti auquel vous appartenez aujourd'hui, l'UMP. Je pense aussi à cette subvention de 450 000 euros, ce qui n'est pas rien, accordée récemment à une association que personne ne connaît non plus, l'Association Soutien Service Social Familial Migrants.

Monsieur le ministre, vous avez décidé de poursuivre l'action engagée par votre prédécesseur pour casser la CIMADE dans son oeuvre d'assistance aux malheureux qui se trouvent en centre de rétention. Je vous demande de revenir sur l'appel d'offres et de vous expliquer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Besson, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

M. Éric Besson, *ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire*. Monsieur Mamère, j'essaierai d'esquiver la partie polémique de votre question (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SRC*), pour en venir directement au fond, qui est ce qui préoccupe ceux et celles qui s'intéressent aux étrangers en situation irrégulière.

D'abord, ma seule préoccupation a été que, le 2 juin, les centres de rétention administrative puissent continuer à fonctionner avec l'aide d'associations, de six associations précisément, dont aucune ne mérite l'opprobre - mais je leur laisse le soin de vous répondre - et qui doivent pouvoir travailler. Or, quatre des associations retenues ont publié, le 17 avril, un communiqué dans lequel elles disaient que, si on ne les laissait pas recruter et organiser leurs équipes, elles ne pourraient pas, le 2 juin, apporter d'assistance juridique aux étrangers en situation irrégulière.

Ensuite, j'ai respecté scrupuleusement la loi. D'une part, je n'ai rien changé aux propositions de la commission d'appel d'offres et c'est avec les associations retenues par elle que j'ai signé. D'autre part, le juge des référés, par ordonnance, m'avait demandé de ne pas signer de contrat avant le 7 mai ; j'ai signé le 10 mai - un dimanche, je vous le concède, mais certains ont droit de travailler le dimanche (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SRC*) et le 10 mai est une belle date. J'ai donc signé trois jours après l'expiration du délai. Enfin, la CIMADE a été bien traitée dans cet appel d'offres. Sur les deux mille places des centres de rétention,

elle continuera d'en gérer mille. Elle recevait pour cela 4 millions d'euros d'aide publique chaque année ; elle conservera 2 millions à l'issue de l'appel d'offres.

Ce que vous avez dit est profondément injuste - mais on sait que cela vous arrive très exceptionnellement.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1285

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 mai 2009